



Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 027-212701510-20200723-70_2020D-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHARLEVAL

DELIBERATION N°070/2020

*_*_*_*_*_*

Réunion du Conseil Municipal

du

23 juillet 2020

*_*_*_*_*_*

L'an **DEUX MILLE VINGT**

Le vingt-trois du mois de juillet à 20 H30,

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Monsieur Pascal CALAIS, Maire.**

Etaient présents :

Patrick EMO, Christiane HEQUET, Maud DALISSIER, Sébastien MARTIN, Patrick HEMERY, **adjoints**,
Patrick DORMESNIL, Nelly MASSON, Jérôme HEUDIER, Sandrine LARDIN, Cyrille COEFFIER, Hatman PEBE,
Valérie PAYEN.

Absent ayant donné pouvoir :

Agnès MOYA à Patrick HEMERY
Béatrice OTÉRO à Patrick EMO
Denis GILLES à Sébastien MARTIN
Corinne BAILLIE à Pascal CALAIS
Angélique PILLARD à Sandrine LARDIN
Christian CAUCHOIS à Valérie PAYEN

Absent :

Secrétaire de séance : Maud DALISSIER

Date de convocation du Conseil : 18 juillet 2020

Budget Régie de Transport - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 14 059.73 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

421.39 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 60 585.14 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 1 631.45 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (abstentions de M. Christian CAUCHOIS, Mme Valérie PAYEN) :

- ADOPTE les affectations suivantes :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 001 : Excédent d'investissement : 74 644.87 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 052.84 €

Fait à Charleval, les jour, mois et an susdits.

Suivant les signatures pour extrait conforme

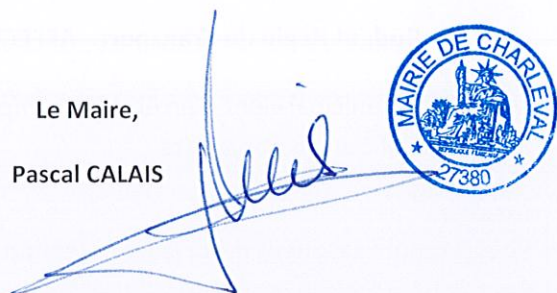
Votes :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Le Maire,
Pascal CALAIS



Transmis en Préfecture le : 24 juillet 2020

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié le 24 juillet 2020 est exécutoire.

Conformément au Code de Justice, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage ou de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai.